



F.S.E. – Foyer Socio-éducatif – Collège A. Mailloux
Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mardi 6 octobre 2020

Ordre du jour :

- ❖ Validation des nouveaux statuts

Début de l'assemblée générale extraordinaire : 18h35 - en présence de 7 personnes

Lors de l'Assemblée Générale du 1er octobre 2019, il a été décidé de refaire les statuts qui dataient.

Un groupe de travail a été mis en place. Les statuts ont été retravaillés par le groupe et validés par les membres du bureau. Ils ont aussi été relus et validés par le chef d'établissement, Monsieur Pelote, ainsi que par la gestionnaire du collège, Madame Pauget.

Après avoir été fournis à tous les membres du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour, les statuts ont été validés le jeudi 24 septembre 2020 par le Conseil d'Administration du collège A. Mailloux.

Mme Edwige POLLET, trésorière du FSE du collège Auguste Mailloux, fait un résumé des statuts du FSE, ces derniers ayant été mis à jour, ils sont devenus moins contraignants et plus fluides. Elle rappelle notre souhait que davantage de bonnes volontés s'investissent au sein du FSE, y compris chez des élèves même s'ils sont mineurs.

A l'issue de la présentation des nouveaux statuts et du rappel du mode de fonctionnement du FSE pour les nouveaux adhérents, nous procédons à un vote, les nouveaux statuts sont votés à l'unanimité, 7 voix pour.

Fin de l'AG extraordinaire à 18h40.

Vote pour la validation des nouveaux statuts :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Fin de l'assemblée générale extraordinaire : 18h40

Fait au Loroux Bottereau le 6 Octobre 2020

Présidente
Fanny SUPIOT

Trésorière
Edwige POLLET

Secrétaire
Isabelle CHEMIN
P/O Christelle THOMAS